

DELIBERATION : 2021-05-30

OBJET : Avenant au marché de prestations pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi) du Moyen-Verdon

L'an deux mil vingt et un et le vingt-huit septembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Saint Benoît:
LAUGIER Maurice

Allos :

PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Demandolx :

Saint Jacques :
CHAILLAN Alix

Angles :

Entrevaux :
GUIBERT Lucas
CASPARI Hélène
FERAUD François

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Annot :

FENOUIL Jean
FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Saint Lions :

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

La Garde :

Saint Pierre :

Beauvezer :

GARNIER Brice

La Mure Argens :
DELSAUX Alain

Sausses :

Blieux :

La Palud sur Verdon :
BIZOT-GASTALDI Michèle

Senez :
FORT Jean-Claude

Braux :

La Rochette :

Soleilhas :
LOMBARD Jean-Pierre

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Tartonne :

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Le Fugeret :
PESCE André

Thorame-Basse :
BICHON Bruno

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Méailles :
COULLET Alain

Thorame-Haute :
SGARAVIZZI Jean-Marie

Clumanc :

VIALE Thierry

Moriez :

Ubraye:

Peyroules :
CLUET Frédéric

Val de Chavagne:
ONCINA Anabel

Rougon :
AUDIBERT Jacques

Vergons :
JOUBERT Martial

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à PELLISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. MANGIAPIA Christophe ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie;

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. COLLOMP Gérard ; M. COTTON Daniel ; M. LAUGIER Joël ; Mme PONS-BERTAINA Viviane ; Mme ISNARD Madeleine ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. DAGONNEAU Frank ; M. SILVY Jean-Louis ; M. ROUSTAN Claude ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Avenant au marché de prestations pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi) du Moyen-Verdon

Exposé

Compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme, la CCAPV est engagée par un marché public avec un prestataire afin d'assurer la conduite des études en cours sur le PLUi du secteur Moyen-Verdon.

Suite à la présentation, le 16 juin 2021, de projets en discontinuité de l'urbanisation existante au titre de la Loi Montagne devant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), certaines demandes ont reçu un avis défavorable de ladite commission. Les élus des communes concernées ont donc été amenés à identifier d'autres secteurs de projets d'urbanisation lors de visites de terrain réalisées en juillet 2021.

Dans ces conditions et au regard de la mobilisation du prestataire pour la conduite de missions complémentaires, il s'avère nécessaire de conclure un avenant pour intégrer ces nouveaux sujets avant l'arrêt du document prévu fin septembre. Cet avenant intègre les missions suivantes :

- 1 nouvelle OAP pour le secteur des Arbueyes à Barrême en remplacement du secteur des Ferrages Nord ;
- 1 nouvelle OAP pour le nouveau secteur 1AU de Tartonne en remplacement du Cabanon de la Clape ;
- 1 réunion en visio-conférence supplémentaire destinée à la tenue d'un Comité de Pilotage

Le PLUi, dont la réalisation a été confiée à la société CITTANOVA -située 25 Boulevard des Martyrs Nantais - 44200 NANTES pour un marché initial de 350.825 € H.T, a déjà fait l'objet de plusieurs avenants :

- Avenant n°1 : 25.837,50 € H.T.
- Avenant n°2 : 10.875,00 € H.T.
- Avenant n°3 : 9.100,00 € H.T.
- Soit une augmentation de 11.55 %

Il vous est proposé en conséquence un quatrième avenant à ce marché, pour la somme de 1.800 € HT, soit un nouveau montant de marché de 398.437.50 € H.T., représentant une augmentation totale de 11.95% par rapport au marché initial.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** la conclusion d'un quatrième avenant pour la réalisation du PLUi du Moyen Verdon avec la société CITTANOVA, située 25 Boulevard des Martyrs Nantais, 44200 NANTES
- **DE FIXER** le montant de cet avenant n°4 à hauteur de 1.800 € HT, portant le marché à 398.437.50 €, soit une augmentation totale de 11.95% par rapport au marché initial
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget prévisionnel 2021
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris l'avenant à intervenir.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 28 septembre 2021
Le Président,



A handwritten signature in black ink is positioned to the right of the logo. The signature is fluid and appears to read 'Maurice LAUGIER'.

Maurice LAUGIER

